

■ La Carte Nomade



- En devenant propriétaire dans cette résidence, vous bénéficiez des avantages exceptionnels de la Carte Nomade.
- Profitez de séjours moyennant une simple participation forfaitaire de 50 € dans l'ensemble des destinations du catalogue vacances Village Center*.
- Si vous êtes propriétaire de votre résidence de vacances Village Center, bénéficiez avec l'offre Nomade de l'ensemble des destinations proposées par le catalogue Village Center.
- 30 destinations s'offrent à vous, ainsi que de nombreux autres avantages à découvrir moyennant une simple participation forfaitaire.
- Evadez-vous, soyez nomade et découvrez de nouveaux horizons à votre rythme chez Village Center.

* Voir conditions générales

CONDITIONS GENERALES DE LA CARTE NOMADE 2011

Périodes « Nomade » :

- Périodes situées à l'intérieur des dates d'ouverture locative des sites, en dehors de la haute saison d'été et d'hiver définies dans le catalogue Village-Center 2011.
- Les conditions générales, les périodes de haute saison, le montant des forfaits « Nomade » ainsi que la liste des sites éligibles à cette offre, sont modifiables chaque année à l'initiative de Village Center.
- Un maximum de **2 semaines consécutives** est autorisé sur un même site dans le cadre d'un séjour « Nomade ».
- La durée maximum d'occupation annuelle au titre des séjours « Nomade » est de **90 jours par an**.
- Le tarif d'un séjour nomade est de **50€ TTC**.

Concernant la carte « Nomade » :

- La carte « Nomade » est nominative et incessible.
- La présence du porteur de la carte, avec présentation de sa pièce d'identité, sont obligatoires à l'arrivée sur site et pendant toute la durée du séjour. La famille et les amis ne peuvent bénéficier des séjours nomade sans la présence de l'un des propriétaires.
- La carte « Nomade » et tous les avantages qui lui sont associés seront attribués à tous les nouveaux propriétaires Village Center à partir du 1er janvier 2011 et jusqu'à la fin de leur bail, ainsi qu'aux clients Village Center ayant acquis un mobile home ou un bien en résidence depuis le 1^{er} janvier 2008.
- En cas d'acquisition commune à plusieurs signataires, une seule carte par acquisition sera accordée, et ce à la personne désignée par les co-signataires.
- Dans le cas d'une acquisition par une société de personnes ou de capitaux ou par toute autre structure juridique ayant plusieurs actionnaires ou associés, seul le mandataire social de la structure juridique pourra bénéficier de la carte nomade.
- Les salariés des comités d'entreprise sont exclus du champ d'application de l'offre « Nomade ». Seule une personne désignée lors de l'achat peut en bénéficier.

Concernant les séjours « Nomade » :

- Les conditions d'occupation lors des séjours « Nomade » sont identiques à celles des conditions générales Village Center sauf mention particulière dans les présentes conditions.

- Les réservations seront acceptées dans la limite des disponibilités, en dehors des périodes de haute saison, et dans les périodes d'ouverture locatives des sites.

- Les propriétaires titulaires de la Carte « Nomade » bénéficient en plus d'une **réduction exceptionnelle de 10% en haute saison** sur l'ensemble des sites.

Concernant les conditions des forfaits « Nomade » :

- Le montant des forfaits « Nomade » est valable pour une durée d'occupation de 2 nuits minimum et 7 jours maximum. Des séjours plus courts sont possibles, le montant du forfait restant identique.
- Un sur-classement est possible sous réserve de disponibilité. Le tarif est de 50€ par tranche supplémentaire. Par ex. un propriétaire d'un mobil-home 4-6 personnes pourra réserver un 6 personnes (idem pour un appartement) → 100€ (50€ tarif normal + 50 € de surclassement).
- Le montant du forfait « Nomade » sera encaissé en totalité à la réservation. En cas d'annulation, il ne sera pas remboursable.
- En fonction des sites et des périodes, VILLAGE CENTER se réserve la possibilité de facturer, de façon forfaitaire, des frais de chauffage complémentaires.
- Les logements seront fournis dans la limite d'un nombre de lits maximum correspondant au nombre de lits de la résidence appartenant au porteur de la carte « Nomade ». En cas de mise à disposition dans le cadre d'un séjour « Nomade » d'une résidence avec un nombre de lits supérieur, un supplément pourra être demandé par Village Center.
- Les taxes de séjours ainsi que les éventuels services optionnels sont à la charge du porteur de la carte « Nomade ».
- Les séjours sont valables dans nos destinations du catalogue Village Center 2011, hors : « Monte Bianco », « Ile du Rhin » et « Marrakech ».

Avantages liés à la Carte Nomade :

- Le Pass « Découverte » vous offre l'accès à l'ensemble des VILLAGE CENTER présents dans le catalogue annuel, ainsi qu'à leurs activités et équipements, à la journée ! Profitez aussi bien d'un VILLAGE CENTER à proximité de votre résidence principale ou secondaire, que d'un VILLAGE CENTER sur votre route, au cours d'une escapade !
- Le Pass « Invité » vous offre la possibilité de recevoir gratuitement, à la journée, vos proches et amis (4 à 6 personnes maximum selon la capacité de votre mobile home), et de leur faire profiter des activités et équipements de votre VILLAGE CENTER.